



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	24	4	1

Date de convocation le 27 février 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à M. Frédéric SERRA, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Xavier ODO

Absents :

M. Maxime MONTET

ANNÉE 2026 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION

L'article 5 de la loi du 5 mars 2007 a créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) "destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville".

Dans le cadre de ce fonds, il est possible de solliciter des subventions pour la mise en place de moyens de vidéoprotection.

La Ville a travaillé à un projet de mise en place ou d'amélioration de caméras sur les secteurs de la maison de santé, de la zone de Chantelot, du carrefour Paul Langevin-Charles de Gaulle et de la place Henri Barbusse ;

Il semble donc pertinent de solliciter une subvention maximale dans le cadre du FIPD pour ce projet. Une demande de subvention similaire sera adressée à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER le projet 2026 de mise en place de caméras de vidéoprotection tel que soumis à la Préfecture du Rhône ;

DE SOLLICITER une subvention de l'État au titre du FIPD pour le projet de mise en place de caméras ;

DE S'ENGAGER à inscrire la dépense en section d'investissement du budget général de la Ville ;

DE S'ENGAGER à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Suffrages exprimés	28	
Vote(s) Pour	23	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 mars 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

